



Les entreprises de services essentiels sur notre territoire et les mesures mises en place par la Ville de Saint-Ours

Saint-Ours, le 24 mars 2020 – Le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours prend acte et comprend la décision annoncée par le premier ministre du Québec, François Legault, de fermer l'accès physique pour toutes les entreprises qui ne sont pas des services essentiels jusqu'au 13 avril 2020 afin de limiter la contagion. À la suite de l'annonce du 23 mars dernier, la Ville de Saint-Ours tient à rappeler que des entreprises de notre communauté se retrouvent sur la liste des services essentiels. Elles ont déjà adapté leurs pratiques et continueront d'exercer leurs opérations, tout en comptant sur l'appui de la Ville de Saint-Ours afin d'assurer la sécurité des lieux. Malgré toutes les dispositions en place, nous vous invitons à restreindre vos déplacements et collaborer aux pratiques sanitaires établies.

« C'est une décision responsable du gouvernement dans les circonstances. Nous le savons, c'est une situation exceptionnelle qui évolue rapidement et les conséquences sont importantes pour notre communauté, mais nous invitons nos citoyens à faire preuve de civisme exemplaire, avec nos entreprises des services essentiels, afin qu'il puisse continuer à travailler pour nous », a déclaré Sylvain Dupuis, maire de la Ville de Saint-Ours.

Les mesures mises en place par la Ville de Saint-Ours

- La Ville de Saint-Ours ferme l'accès à tous ses bâtiments municipaux, ses espaces publics et ses parcs jusqu'à nouvel ordre.
- La Ville a pris les dispositions nécessaires afin que l'administration municipale, les travaux publics, la coordonnatrice aux loisirs (télétravail), notre urbanisme puissent assurer les services essentiels pour la population de Saint-Ours et maintiennent une communication avec vous.
- Le Service d'incendie de Saint-Ours est déjà mobilisé et disponible pour répondre aux urgences sur notre territoire en tout temps par l'entremise du 911.
- Les membres du conseil municipal de Saint-Ours sont périodiquement avisés des actions mises en place par la Ville, en réponse aux différents décrets du gouvernement du Québec, et le maire de Saint-Ours s'assure de maintenir une communication constante avec les membres du Conseil.
- La séance du conseil municipal de la Ville de Saint-Ours se tiendra, donc, comme prévu : lundi 6 avril, à 19 h 30, mais se tiendra à huis clos en raison de la pandémie de COVID-19. Nous sommes à évaluer les possibilités de rendre la séance du conseil accessible à la population en direct ou en différé. Comme par le passé, les procès-verbaux seront disponibles dans les meilleurs délais sur nos différentes plateformes. Vous pouvez nous transmettre vos questions par courriel à admin@saintours.qc.ca en tout temps.
- Le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours adoptera, lors de la prochaine séance du Conseil, une mesure d'atténuation qui permettra un certain répit aux contribuables Saint-Ourois, soit :



Ville de Saint-Ours

1. La Ville annonce que les comptes de taxes et les droits de mutation immobilière (taxe de bienvenue) ne porteront pas d'intérêt à compter du 18 mars 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre, pour l'ensemble des contribuables.
2. De plus, pour les personnes qui auraient expédié des chèques postdatés, vous devez ÉCRIRE à admin@saintours.qc.ca pour modifier la date d'encaissement. À défaut d'aviser la Ville de Saint-Ours PAR ÉCRIT pour la modifier, ils seront encaissés à la date inscrite sur le chèque.
3. Le second paiement prévu pour le 20 mai 2020 est reporté au 30 juin 2020
4. Le troisième et dernier versement prévu le 19 août 2020 est reporté au 30 septembre 2020.

Nous demandons aux citoyens de Saint-Ours de respecter les exigences gouvernementales et de rester à la maison, pour les trois prochaines semaines : le Québec se met donc sur « PAUSE » et nous exigeons que Saint-Ours soit au diapason. Plus nous limitons les contacts physiques, plus vite nous allons limiter la contagion, plus nous allons sauver des vies et plus vite nous allons revenir à une vie normale.

La devise Saint-Oursoise n'aura jamais été aussi de circonstance « **FORTI NIHIL DIFFICILE** »¹, nous demeurons à votre disposition et « Courage, ça va aller »

-30-

Renseignements:

Sylvain Dupuis, maire
Ville de Saint-Ours
maire@saintours.qc.ca
Cellulaire : 514 617-3009

¹ « Rien difficile aux courageux »